



## Soutenez notre action !

En 2023, avec votre soutien, notre ONG a obtenu, à ce jour, 45 retraits ou mises à jour de téléphones portables dont l'iPhone12, tant en France qu'à l'International. Avec une multiplication par 4 des cancers du cerveau les plus graves, une augmentation des cas d'infertilité et de personnes souffrant d'EHS, etc, plus encore que les années passées, nous comptons sur vous : votre aide est essentielle pour nous aider à protéger des dangers du téléphone portable et des objets connectés la santé de celles et ceux que nous aimons.

Nom ..... Prénom .....

Adresse .....

Adresse email .....

Téléphone .....

| Montant de mon don              |                       |                       |                       |                       |
|---------------------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|
| 10€                             | 20€                   | 50€                   | 80€                   | 100€                  |
| <input type="radio"/>           | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> | <input type="radio"/> |
| 3,5€                            | 7€                    | 17€                   | 27€                   | 34€                   |
| Montant après réduction fiscale |                       |                       |                       |                       |

Fait à .....

Le .....

Signature

### Versement

- Par chèque à l'ordre de « Association Alerte Phonegate »
- Par carte bancaire ou paypal sur le site [phonegatealert.org](http://phonegatealert.org) : cliquez sur le bouton rouge « Donner » situé en haut de page à droite
- Sur le site [Hello Asso](http://Hello Asso)
- Par virement sur le compte suivant : Crédit Mutuel - FR76 1027 8060 2000 0209 1930 105 - CMCIFR2A

### Défiscalisation

Si vous êtes un particulier : chaque don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 66% du montant du don dans la limite de 20% du revenu imposable (article 200 du Code Général des Impôts). Si vous êtes une entreprise : chaque don ouvre droit à une réduction d'impôt sur le revenu égale à 60% du montant du don dans la limite de 0,5% du chiffre d'affaires pour les entreprises assujetties à l'impôt sur le revenu ou à l'impôt à la société (article 238bis du Code Général des Impôts)

### Respect de votre vie privée

Conformément au Règlement Général sur la Protection des Données (RGPD), vous disposez d'un droit d'accès, de rectification et de suppression des données vous concernant. Pour cela, il vous suffit de nous écrire à [contact@phonegatealert.org](mailto:contact@phonegatealert.org). Vos données personnelles restent à l'usage exclusif de Alerte Phonegate et ne seront ni échangées, ni louées, ni vendues.

**Protéger, sensibiliser, défendre**  
**phonegatealert.org**

ONG Alerte Phonegate – association indépendante régie par la loi de 1901 habilitée à recevoir des dons.  
35 rue François Rolland, 94130 Nogent-sur-Marne – France – [contact@phonegatealert.org](mailto:contact@phonegatealert.org)